

CHARTRE

Vous adhérez à l' Athletic Nantes Roller. Cette adhésion donne des droits et implique un certain nombre d'engagements. Cette chartre présente les attentes du club vis à vis de tout patineur et parent. Ces droits sont d'utiliser les installations sportives et le matériel mis à disposition pour pratiquer votre discipline, de participer aux compétitions officielles, de bénéficier de l'encadrement proposé aux groupes (entraîneurs, dirigeants, responsables de groupe) et de participer à la bonne humeur et à la convivialité régnant au sein du club.

Entraînements :

Les horaires et lieux d'entraînement sont communiqués en début de saison par les entraîneurs et responsables de groupe. Chaque patineur s'engage à participer aux entraînements collectifs. Un entraînement débute lorsque l'entraîneur est dans la salle. Les parents doivent donc s'assurer de sa présence. Une absence à un entraînement est compréhensible mais le patineur se doit de prévenir son entraîneur le plus tôt possible. Les parents acceptant que leur enfant rentre seul après un entraînement doivent l'indiquer à l'entraîneur.

Compétitions :

Les patineurs évoluent dans différentes compétitions. Les lieux, dates et horaires des compétitions sont donnés en début de saison. Pour les compétitions, les déplacements sont effectués par les parents. Dans l'intérêt commun, il est demandé une présence assidue à celles-ci. En cas d'absence, le patineur doit prévenir son responsable de groupe le plus rapidement possible.

Règlement des cotisations et Forfait déplacement compétition :

Le règlement de la licence doit se faire dans sa totalité le jour de l'inscription. Ce règlement peut se faire par chèque ou espèce. (Les chèques pourront être encaissés sur plusieurs mois, au plus tard en décembre de l'année en cours ; soit en décembre 2020). Le forfait déplacement comprend une participation aux frais de locations de minibus, de trajets (essence, péages), d'hébergements. Les repas ne sont pas pris en charge par le club. Le compétiteur s'engage à remettre les différents chèques correspondant à la totalité des frais de compétitions de la saison, lors de l'inscription en début d'année. L'encaissement se fera un mois avant le déplacement (à la date de l'inscription par le club à ladite compétition).

Fair-play et attitude sur et autour de la piste :

Chaque licencié est tenu de se conduire en tant que sportif, aussi bien sur la piste qu'en dehors. Il doit, à tout moment, représenter le club avec la plus grande dignité. Le comportement à l'égard de tous doit être irréprochable. Les propos déplacés ou grossiers, comportements blâmables ou violents – tant sur la piste qu'en dehors – à l'égard de coéquipiers, concurrents, juges, public, staff technique et officiel, ... – ne sont pas admissibles et feront l'objet de sanctions pouvant aller de l'avertissement jusqu'à l'exclusion définitive du club si nécessaire. Le licencié doit respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition tant au sein du club qu'à l'extérieur.

Rôle de l'entraîneur :

Dispenser aux patineurs du groupe qui lui est confié ses connaissances en matière de patinage et technique propre à sa discipline, d'aider les dits patineurs, individuellement et collectivement à progresser dans la pratique de ce sport, ce dans le respect des objectifs fixés par le Projet Sportif du Club. L'entraîneur est également le garant du respect par les patineurs des dispositions de la présente charte sportive. Il est par conséquent habilité à prendre les mesures qu'il jugera les plus adaptées à cet objectif, en concertation avec le responsable de groupe et le Président du club ou son représentant.

Engagements du licencié et des Parents des licenciés mineurs :

Les parents s'engagent à respecter et faire respecter la présente charte par leur enfant. Ils s'engagent à participer au moins une fois dans l'année à la vie du club en tant que bénévole lors des événements organisés par le club.

Chaque parent est prié d'accepter les décisions prises par le club concernant l'organisation des entraînements et compétitions (horaires des entraînements, composition des groupes, choix de l'encadrement...).

Les entraîneurs et dirigeants sont à la disposition des parents pour répondre à toute question ou pour évoquer toute difficulté.

Bien entendu, parents, famille et amis sont toujours les bienvenus pour venir voir et encourager leur enfant et le groupe dans lequel il évolue.

Les licenciés s'engagent à représenter et s'investir dans le club lors des divers événements.

LE BON FONCTIONNEMENT DU CLUB EST L'AFFAIRE DE TOUS!